

Conseil d'école élémentaire du 20 mars 2012, et réunion suivante sur le périscolaire

## Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (M. le premier adjoint et élue Commission Ecoles),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (C.Costa, A.Giordanengo, C.Landre, N.Mey, F.Raymond-Ferraro, M.Trommsdorff, M.Vocale)

Remarque d'ouverture:

- **Périmètre d'action du conseil d'école selon l'Inspection Académique**

- La Directrice de l'école relate une obligation venant de l'Inspection Académique, déterminant que le conseil d'école doit débattre seulement des points strictement scolaires et non pas périscolaires, et que toute discussion et décision sur les aspects périscolaires doit être exclue des comptes rendus.
- La Mairie et l'APE regrettent vivement cette décision, cette assemblée étant véritablement le point de rencontre privilégié pour un échange complet sur toutes les parties de la journée scolaire, avec un dialogue constructif rendu possible par la présence à la fois des équipes scolaires, des représentants municipaux et départementaux, et des représentants des parents. Segmenter le débat n'est pas le choix le plus efficace, mais nous nous y conformerons si c'est une obligation de l'Inspection Académique.
- L'assemblée décide donc que chaque séance séparera la partie considérée conseil d'école "au sens strict de l'Inspection Académique" et la partie relative aux aspects périscolaires, le compte rendu académique excluant cette dernière partie. Rien nous empêche de continuer notre dialogue aussi sur le périscolaire, en communiquant sur ces points par des documents parallèles, comme le document présent.

Points à l'ordre du jour ordinaire:

- **Effectifs, activités, classe transplantée, travaux dans l'école**

- Effectifs en bilan approximativement constant (donc à priori toujours 11 classes).
- Retours positifs sur les différentes activités et projets (piscine, sorties nature, sorties neige, musique avec spectacle prévu pour le 22 juin, "coursethon" en préparation pour le 30 avril, etc).
- La classe transplantée préconisée pour début avril en Auvergne aura effectivement lieu, avec aide financier de la mairie. Bonne réussite des projets d'autofinancement: merci aux enseignants, enfants, et parents qui ont contribué.
- Bientôt l'enceinte de l'école sera équipée de la fermeture automatique demandée par l'Inspection Académique. En dehors des horaires prévus pour l'accueil, il faudra sonner pour rentrer dans l'établissement (sauf pour le personnel muni de badge).

Questions par les parents des élèves:

### **1. Accès aux classes CM2 par les toilettes**

*(question suivie depuis le conseil d'école du 5 novembre 2010)*

- Suite au dernier conseil d'école, où les délégués avaient à nouveau exprimé la préférence des parents pour un accès plus "orthodoxe" aux classes CM2, et suite à la proposition de l'école de dévier l'accès vers les toilettes des filles tout en se réservant de chercher d'autres solutions si cette décision serait insuffisante, nous avons mené en novembre un sondage des parents sur ce sujet, comme dans le document [ci-joint](#).
- La majorité très claire (91% des 64 parents qui se sont exprimés pendant les 2 semaines du sondage) confirme que la décision du passage par les toilettes des filles est insuffisante.
- En décembre dernier, nous vous avons donc demandé d'investiguer d'autres solutions, qui prennent en compte plus efficacement les soucis d'hygiène et d'exemplarité soulevés par les parents. Quelles autres solutions ont été envisagées?

#### **Réponse:**

- Rectification: la méthode d'accès par les toilettes ne concerne pas les deux classes CM2, comme erronément écrit dans les questions des parents, mais plutôt une classe CM2 et une classe CE2. La formulation incorrecte de la question des parents avait généré un malentendu, l'école pensant qu'il n'y avait qu'une classe concernée par la question.
- Conclusion: Suite au conseil d'école du 4 novembre 2011, la classe CM2 est d'abord entrée par le couloir des toilettes côté filles (pour éviter les urinoirs), et passe maintenant par l'entrée principale depuis la rentrée de janvier. Désormais, suite aux clarifications d'aujourd'hui sur le malentendu pour la classe CE2, cette classe passera aussi par l'entrée principale. Donc, il n'y aura plus de passage méthodique par les toilettes: les parents remercient l'école pour cette décision.

### **2. Patience du personnel à la cantine (en général plutôt appréciable)**

*(question relatée par un parent délégué suite aux retours de plusieurs parents)*

- Selon le retour de certaines mamans, une des dames qui font le service à la cantine est parfois rude et impatiente avec les enfants, par exemple lors de requêtes de changer son dessert.
- Sans se focaliser sur le cas particulier, tout en comprenant que le travail avec les enfants peut user la patience des adultes, et tout en reconnaissant que certains sont plus patients et courtois que d'autres, serait-il possible de recommander encore une fois au personnel de la cantine de répondre avec courtoisie aux requêtes raisonnables des enfants?

#### **Réponse:**

- La mairie est tout à fait d'accord sur le principe du respect que tous (enfants et adultes) doivent exhiber à la cantine. Les instructions données au personnel sont régulièrement dans ce même sens, et elles continueront de l'être.

### **3. Politique en matière d'hygiène orale**

*(réflexion libre initiée et proposée par deux parents délégués)*

- Quel est la politique éducative en matière d'hygiène orale pendant le temps périscolaire? Les enfants sont-ils encouragés à se brosser les dents après le déjeuner? Un encouragement proactif (verbal et/ou d'aménagement de temps) serait-il envisageable, et quelle forme pourrait-il prendre?

#### **Réponse:**

- L'école n'est pas équipée avec suffisamment de lavabos pour que cette activité, si gérée de façon obligatoire, ne se transforme pas en un long défilé désordonné.
- Le brossage par initiative de l'enfant reste possible (et évidemment encouragé pour les enfants ayant besoin de soins ou de nettoyage d'appareils dentaires), l'enfant gérant son propre matériel.